

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT



ATTENTION :

Au delà du 10 septembre 2021, le STAPS n'enregistrera plus aucun dossier d'inscription.

Si votre situation administrative n'est pas régularisée à cette date, vous ne pourrez alors pas vous inscrire aux examens.

1^{ère} INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT (Y COMPRIS ETUDIANTS VENANT DE L'IUT DE PERPIGNAN)
<input type="checkbox"/> Récapitulatif d'inscription en ligne <input type="checkbox"/> Dossier d'inscription papier (Campus France uniquement)
<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport (+ copie visa D pour les étudiants étrangers), titre de séjour ou récépissé de demande de titre de séjour, carte de l'OPRA (réfugié, demandeur d'asile)
<input type="checkbox"/> 1 photo (inscrire obligatoirement nom et prénom au dos)
<input type="checkbox"/> Attestation d'acquiescement de la CVEC délivrée par le Crous (à imprimer obligatoirement) : préalablement à votre inscription, vous devez vous acquiescer de la Cotisation Vie Etudiante et de Campus : MesServices.Etudiant.gouv.fr
<input type="checkbox"/> Copie du relevé de note du baccalauréat
<input type="checkbox"/> Inscription en Licence 1 ^{ère} année : notification d'admission Parcoursup
<input type="checkbox"/> 1 enveloppe timbrée à 50g et libellée à vos noms et adresse (valable en juillet 2022 pour le relevé de notes)
Inscription en L2, L3, Master : Copie de l'attestation de réussite du dernier diplôme obtenu ou du relevé de notes. Etudiants admis sur candidature ou convention :
<input type="checkbox"/> Lettre d'admission (selon votre cas) : ecandidat, Campus France...
<input type="checkbox"/> Copie du Certificat de JDC, journée de Défense et Citoyenneté (anciennement JAPD) (Uniquement pour les étudiants de nationalité française et âgés de moins de 25 ans.)
<input type="checkbox"/> Attestation scolaire et extra-scolaire (Attestation de responsabilité civile et individuelle accident couvrant l'année universitaire 2020-2021) + Attestation de droit à la sécurité sociale
<input type="checkbox"/> Attestation de paiement en ligne, Notification de bourse ou Chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UPVD
+ DOCUMENTS CI-DESSOUS OBLIGATOIRES SELON VOTRE CAS
<input type="checkbox"/> Etudiants boursiers : notification d'attribution conditionnelle ou définitive
Etudiants venant d'une autre université (française) :
<input type="checkbox"/> N° INE + Demande de transfert-départ <u>obligatoire</u> de votre université d'origine
<input type="checkbox"/> professeurs stagiaires : PV d'installation ou arrêté
<input type="checkbox"/> Apprentissage ou contrat de professionnalisation : copie du contrat ou fiche d'autorisation du SFCA
Etudiants étrangers s'inscrivant pour la 1^{ère} fois en université française (y compris Andorrans) :
<input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance avec traduction certifiée conforme si non rédigé en français (Andorrans non concernés).
<input type="checkbox"/> Attestation du niveau de français B2 (Andorrans non concernés)
<input type="checkbox"/> Originaux et copies de tous les diplômes obtenus, avec traduction.
STAPS
<input type="checkbox"/> Certificat médical + PSC1 ou PSE1 si obtenu
REINSCRIPTION SELON VOTRE CAS
<input type="checkbox"/> Récapitulatif d'inscription en ligne <input type="checkbox"/> Attestation CVEC (à imprimer obligatoirement) <input type="checkbox"/> Copie de l'attestation de réussite ou relevé de notes ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Lettre d'admission : Parcoursup (si réorientation L1 interne) ou acceptation ecandidat. <input type="checkbox"/> 1 enveloppe timbrée à 50g et libellée à vos noms et adresse (valable en juillet 2022 pour le relevé de notes) <input type="checkbox"/> Etudiants étrangers : Original et copie du titre de séjour, récépissé ou visa D en cours. <input type="checkbox"/> Si NON fournie l'année précédente : copie du Certificat de JDC, journée de Défense et Citoyenneté (anciennement JAPD) - Uniquement pour les étudiants de nationalité française et âgés de moins de 25 ans. <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance et de responsabilité civile et individuelle accident couvrant l'année universitaire 2020-21 + Attestation de droit à la sécurité sociale <input type="checkbox"/> Certificat médical (pour les étudiants en STAPS uniquement) <input type="checkbox"/> Etudiants boursiers : notification d'attribution conditionnelle ou définitive <input type="checkbox"/> Carte étudiant

Une partie des documents doit être apportée physiquement au STAPS entre le 30/08 et le 10/09. L'autre partie des documents doit être déposée en ligne ou apportée sur clé USB. Merci de vous reporter à la procédure d'inscription spécifique STAPS pour vous assurer de vous présenter avec les documents nécessaires dans les délais impartis. Aucun dossier incomplet ne sera accepté.